



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Dietrich Laurent

2020-GC-156

Rapport sur les impacts du Covid-19 dans le domaine de la culture (Postulat déposé par le Club Culture du Grand Conseil)

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 30 septembre 2020, le député Laurent Dietrich (au nom du Club Culture du Grand Conseil) rappelle les difficultés économiques subies par le secteur de la culture dans le contexte de la pandémie du COVID-19. Il s'inquiète de l'avenir incertain des structures culturelles, malgré l'innovation et la solidarité dont elles ont fait preuve. Invoquant une forte dépendance aux soutiens publics et privés, le député se préoccupe de voir le secteur culturel, dont les revenus sont déjà précaires, faire aussi indirectement les frais des difficultés de tous les autres secteurs d'activité. En particulier, il demande un rapport sur les aspects suivants :

- > Quels ont été les résultats détaillés du sondage initié par le Service de la culture auprès des acteurs culturels en mai et juin 2020 ?
- > Comment ont été attribués les fonds « culture » mis à la disposition des acteurs culturels dans le cadre de la pandémie ? Quelle somme totale a été attribuée aux acteurs culturels ?
- > Quelles sont les mesures qui seront prises pour éviter un tel risque à l'avenir, notamment en termes de statuts de l'artiste professionnel et de subventions ?
- > De manière plus générale, quels ont été les impacts sur la richesse culturelle de notre canton ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Conscient de l'impact direct et durable de la pandémie sur le secteur culturel, le Conseil d'Etat a réagi rapidement à la situation de crise en mettant en place, avec la Confédération, des mesures d'aide spécifiques au secteur culturel jusqu'au 31 octobre 2020 (voir à ce sujet la réponse à la question du député Elias Moussa 2020-CE-44, ainsi que le rapport du Conseil d'Etat 2020-GC-98 sur les mesures d'urgence du 9 juin 2020). Un deuxième paquet de mesures a pris le relais dès novembre 2020 en visant à favoriser la reprise des activités culturelles malgré les incertitudes (loi COVID-19 adoptée par l'Assemblée fédérale le 25 septembre 2020, plan de relance cantonal 2020-DEE-14 adopté le 13 octobre 2020 par le Grand Conseil). Mais, en raison des nouvelles fermetures des lieux culturels liés la deuxième vague, le Conseil fédéral a renforcé en décembre le dispositif d'aide, une démarche saluée et soutenue par le Conseil d'Etat. Au niveau budgétaire, un premier crédit cadre de 12 776 000 francs suivi d'un second de 8 775 000 francs ont été mis à disposition pour indemniser et soutenir la reprise du secteur culturel entre début mars 2020 et fin décembre 2021 (période d'indemnisation), financés paritairement par la Confédération et l'Etat de Fribourg. Il convient également de signaler que le Conseil d'Etat a accordé une aide d'un montant de 845 000 francs au maximum au Château de Gruyères pour lui permettre de faire face aux effets du

COVID-19 et qu'il a maintenu le versement des subventions allouées du budget ordinaire 2020 du Service de la culture à hauteur des frais engagés même en cas d'annulation ou de report des manifestations concernées.

> *Quels ont été les résultats détaillés du sondage initié par le Service de la culture auprès des acteurs culturels en mai et juin 2020 ?*

Le Service de la culture (SeCu) a mené un sondage auprès des acteurs culturels fribourgeois entre le 25 mars et le 6 avril 2020. Son objectif était de mesurer les premiers impacts de la pandémie sur les activités culturelles ainsi que les besoins des structures et personnes concernées. 224 répondants (indépendants, entreprises culturelles, associations, amateurs et professionnels) y ont pris part. Un rapport détaillé du sondage est disponible sur le site internet du SeCu (<https://www.fr.ch/dics/secu/actualites/resultats-du-sondage-sur-les-impacts-de-la-pandemie-du-covid-19-sur-la-culture-fribourgeoise>).

La situation dépeinte par les répondant-e-s est celle du début de la crise, avec de nombreuses préoccupations sur le ralentissement de la production culturelle pour les mois à venir, et a permis une première estimation des pertes de chiffres d'affaires attendus. Le SeCu a pu ainsi observer et anticiper l'étendue des dégâts sur l'entier de la chaîne de production culturelle, y compris sur certaines entreprises évoluant hors du périmètre de soutien habituel de l'Etat en matière culturelle.

> *Comment ont été attribués les fonds « culture » mis à la disposition des acteurs culturels dans le cadre de la pandémie ? Quelle somme totale a été attribuée aux acteurs culturels ?*

L'attribution des fonds s'est faite dans le respect des exigences de l'ordonnance fédérale et cantonale, qui déterminent le traitement et le calcul de l'indemnisation des dommages subis par les entreprises et les acteurs culturels.

- > Pour les entreprises culturelles, le dommage constaté, dit « montant indemnisable » (à 80 %) résulte de la différence entre les coûts encourus et les recettes et indemnités (par ex. RHT) reçues.
- > Pour les acteurs culturels, le montant indemnisable (à 80 %) résulte de la différence entre les recettes perdues (commandes, cachets manquants) et les coûts non encourus. Les APG et montants reçus de Suisse culture social sont aussi déduits.

Administrativement, les requêtes ont été traitées par le SeCu, qui a fait appel à des experts constitués en task-force pour l'analyse des dommages. Une commission *ad hoc* a été chargée de préavisier les aides financières avant décision, selon les montants alloués, du SeCu, de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, ou du Conseil d'Etat.

Pour la période de dommages du 21 mars au 31 octobre 2020, le SeCu a traité 289 requêtes d'indemnisations, dont 241 ont reçu un préavis positif. Le montant total alloué à 80 % s'élève à 4 195 225 francs. 83 % de cette somme a été allouée aux entreprises culturelles (pour 3 482 290 francs, correspondant à 164 requêtes) et 17 % aux acteurs culturels (pour 712 935 francs, correspondant à 125 requêtes). On constate donc que les sommes versées sont bien inférieures au crédit cadre disponible. Ce constat est similaire à la très grande majorité des cantons suisses et la moyenne suisse. Si, au départ, l'estimation des besoins restait difficile sans connaître la durée des restrictions, la différence constatée avec les versements effectifs tient surtout au recours aux RHT et aux APG, qui étaient des mesures d'aide économique générale et d'aide d'urgence auxquelles les acteurs culturels et entreprises culturelles devaient faire appel en premier lieu, et du fait que le

Conseil fédéral a élargi progressivement ou périodiquement le périmètre de ces mesures à de nouveaux cercles de bénéficiaires. Ces mesures ont ainsi à juste titre absorbé une partie des dommages, les coûts de personnel étant de loin le principal facteur de coût dans le domaine culturel. Il faut aussi noter, pour les associations et institutions culturelles concernées, que la garantie des subventions promises par l'Etat, la Loterie romande ainsi que la majorité des communes, cela malgré l'annulation ou le report des manifestations ou saisons, a permis également d'éponger des frais engagés.

Ce dispositif d'aide, avec quelques modifications, a été réintroduit pour traiter les requêtes déposées pour la période de dommages de novembre 2020 à décembre 2021. Mais il faudra attendre la fin des mesures d'aides en décembre 2021 pour connaître la somme allouée pour l'ensemble de la pandémie et faire des analyses plus systémiques et précises.

> *Quelles sont les mesures qui seront prises pour éviter un tel risque à l'avenir, notamment en termes de statuts de l'artiste professionnel et de subventions ?*

La culture représente un secteur économique important pour le canton en termes d'attractivité, de cohésion sociale, d'emploi et de retombées économiques directes et indirectes. Cela dit, le secteur comporte plusieurs fragilités, qui tiennent notamment aux faibles honoraires d'artistes, à la précarité des statuts professionnels et des contrats de travail, comme l'illustre le peu de contrats à durée indéterminée, les fréquents engagements à durée déterminée, la précarité du statut d'indépendants, etc. Cela concerne particulièrement les acteurs en bout de chaîne de production comme les interprètes, les artistes, les techniciens, etc. dont les ressources financières se sont trouvées subitement taries par la crise.

La pandémie a enrayé la production culturelle, et mis en exergue des vulnérabilités préexistantes pour lesquelles une réflexion plus approfondie s'avèrera nécessaire. Force est de constater que l'allocation des subventions publiques devra mieux soutenir le parcours de l'acteur culturel dans la durée, car le système actuel basé surtout sur un soutien ponctuel par projets ne favorise pas forcément sa situation économique à plus long terme, ni sa prévoyance sociale. Les thèmes tels que les honoraires d'artistes, le « parcours économique » des acteurs culturels ou la prévoyance sociale se retrouvaient d'ailleurs à l'ordre du jour de plusieurs groupes de travail prévus par la Confédération, les cantons et les villes suisses déjà avant la crise sanitaire, à l'instar du Dialogue culturel national chargé de fournir des conclusions et recommandations sur cette problématique au niveau national.

> *De manière plus générale, quels ont été les impacts sur la richesse culturelle de notre canton ?*

Il est trop tôt pour tirer des conclusions, sachant que le but premier de ces mesures d'aide reste et restera, dans la mesure du possible et du raisonnable, de maintenir la substance, la variété et les compétences artistiques, techniques et culturelles dans le canton de Fribourg, qui est reconnu pour la diversité et la vitalité de sa culture développée au fil des décennies avec le soutien des pouvoirs publics. Si les difficultés financières liées à la première vague du printemps ont trouvé en bonne partie une réponse par les subventions garanties et les indemnisations octroyées, c'est bel et bien la durée de la crise qui représente maintenant un défi pour nombre d'acteurs culturels bénéficiant de ces aides, sans oublier celles et ceux qui passent discrètement mais définitivement entre les mailles du filet, car non éligibles au dispositif ou parce qu'ils ne se sont simplement pas manifestés. Il est ainsi à craindre que des professionnels quittent le milieu culturel pour se réorienter.

On peut encore noter plusieurs points de vigilance :

- > Le cycle de production culturelle a été fortement ébranlé, voire stoppé complètement dans le secteur événementiel, et la remise en marche prendra du temps, selon des rythmes différents dans les disciplines artistiques. Ainsi, en janvier 2021, on doit constater que nombre de commandes artistiques et engagements restent au point mort, peu de structures organisatrices osant s'engager à conclure des contrats. Autre exemple, de nombreuses productions scéniques ont été reportées d'une voire deux saisons, concurrençant d'autant des créations prévues ces prochaines années. On le voit, les conséquences de la crise sur la production culturelle prendront du temps à se résorber. La poursuite de l'engagement des pouvoirs publics, tant communaux et cantonaux, seront très importants ces prochaines années.
- > Les entreprises culturelles (en particulier celles qui sont non subventionnées ou les sous-traitants techniques son, lumière, etc.) ont certes, pendant les premiers mois des restrictions de travail liées à la pandémie, pu résister à la perte de contrats, mais elles font face à des difficultés existentielles avec la prolongation des restrictions d'activités. C'est une priorité d'éviter la rupture de cette chaîne de compétences essentielles à la production culturelle fribourgeoise.
- > Les acteurs culturels « en bout de chaîne » sont particulièrement fragilisés car ils bénéficient moins de coussin de sécurité et de subventions, et certains ne sont pas éligibles car ils ne s'étaient pas déclarés comme indépendants. Comme on le relève plus haut, il faudra déployer une politique plus soucieuse de soutenir ces acteurs dans la durée mais aussi sensibiliser ces derniers à revoir certaines pratiques.
- > L'arrêt des répétitions et des prestations dans les associations amateurs aura un impact sur la pratique culturelle, mais il est pour l'heure difficile d'en évaluer l'ampleur dans les principaux domaines (sociétés de chant et de musique instrumentale, du théâtre, du folklore, etc.). Il sera important de les soutenir dans leurs efforts pour reconstruire le lien.

Tenant compte de ces impacts à plus long terme sur l'écosystème culturel fribourgeois, le dispositif d'aide mis en place prévoit aujourd'hui des moyens pour des projets de transformation, afin de soutenir les entreprises culturelles et les collectifs d'acteurs culturels à traverser la crise en se restructurant ou en (re)gagnant des publics.

Au regard de l'importance de l'enjeu pour le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de préparer un rapport de synthèse sur les mesures d'aide prises sur l'ensemble de la période de crise sanitaire.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose la prise en considération du postulat, dans le sens de ce qui vient d'être expliqué et avec un délai supplémentaire pour une réponse au 30 juin 2022, afin de présenter les résultats des mesures engagées pour venir en aide aux entreprises et acteurs culturels basés sur l'ensemble de la période d'indemnisation fixée à ce jour (mars 2020-décembre 2021).

2 mars 2021